



DISPOSITIF DU PARC ASSISTANCE

Règles sur le domaine du marché gare

Le marché gare est un domaine privé ce qui conduit à des règles bien précise lors de l'utilisation du site. Le site du marché gare est grillager sur la totalité et l'entrée se fait via des péages.

-Ouverture du site le VENDREDI 12 avril vers 15h00 aucunes personnes ne sera autorisée à se mettre en place la veille ou le matin. (Marché gare occupé le vendredi matin par le marché horticole).

-Seul le véhicule d'assistance avec la remorque et la voiture de course seront autoriser à pénétrer dans l'enceinte du site (camping-car accepter dans la limite du raisonnable).

-Un parking pouvant accueillir l'ensemble des spectateurs et mis à disposition a l'entrée du parc d'assistance **aucuns véhicules sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte** pour des raisons de sécurité.

-Comme le précise le règlement de la FFSA une bâche pour le véhicule d'assistance et celui de course est **OBLIGATOIRE** lors de l'installation. Les membres de l'organisation feront une vérification et des sanctions sportive ou financière seront prise si celle-ci ne sont pas appliquées.

-Aucunes marque au sol ne doit être faite (pneu, trou ou tache etc...)

C'est mesure sont à respecter **IMPERATIVEMENT** pour l'avenir du rallye.

MISE A DISPOSITION

-Des WC sont mis à disposition et seront indiquer sur le site.

-Des containers seront mis à disposition sur l'ensemble du domaine (penser à faire le tri sélectif)

-L'éclairages de l'ensemble du site le vendredi soir pour l'assistance et le samedi sont prévu pour.

-Des bornes électriques sont présente en bas des poteaux 1 prise par concurrent merci de ne pas vous les appropriés.

-le parc remorque et prévue sur le même site ce qui vous permet d'avoir vos remorques en sécurité.

-une buvette est mis en place sur le site avec restauration